



Comment contacter le service de renseignements en droit du travail de Moselle ?

Le service des renseignements en droit du travail informe les salariés et employeurs de droit privé en matière de droit du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il n'intervient pas en entreprise et ne dispose pas de prérogatives de contrôle. Le service est joignable selon les modalités suivantes :



MAIL

En posant votre **question précise**



ddets-renseignements@moselle.gouv.fr



TELEPHONE

9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30 lundi à jeudi
9h00 - 12h00 vendredi

0 806 000 126 (prix d'un appel local)



RENDEZ-VOUS

METZ



Prenez **rendez-vous en ligne**
et rencontrez un agent de renseignements en
droit du travail à Metz

www.smartagenda.fr/pro/direccte-grand-est

Pour les demandes relevant d'autres services de la DDETS, vous pouvez joindre le standard au 03-87-56-54-00.

Retrouvez également **toutes les informations utiles** en droit du travail :

**CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE**

www.code.travail.gouv.fr